



**Doc. 15329**

24 juin 2021

## Le rôle des partis politiques dans la promotion de la diversité et de l'inclusion: une nouvelle Charte pour une société non raciste

### Proposition de résolution

déposée par M. Momodou Malcolm JALLOW et d'autres membres de l'Assemblée

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Les partis politiques ont un rôle crucial à jouer dans la lutte contre le racisme et l'intolérance, ainsi que dans la promotion de la diversité et de l'inclusion. Ils sont les principaux gardiens des organes élus et contribuent largement à façonner le discours politique. En outre, ils bénéficient d'une grande autonomie pour édicter des règles concernant leur fonctionnement interne et les obligations de leurs membres.

En 1998, une Charte des partis politiques européens pour une société non raciste, élaborée sous les auspices de la Commission consultative de l'Union européenne sur le racisme et la xénophobie (qui a précédé l'Agence des droits fondamentaux), a été ouverte à la signature à Utrecht. Avalisée par l'Assemblée parlementaire et la Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI), elle a ensuite été signée par de nombreux partis politiques. Les signataires se sont engagés à rejeter toute forme de violence raciste et à œuvrer pour une représentation équitable des groupes victimes de racisme et d'intolérance.

La [Résolution 2275 \(2019\)](#) de l'Assemblée intitulée «Rôle et responsabilités des dirigeants politiques dans la lutte contre le discours de haine et l'intolérance», préconise que, face à la montée du populisme et de l'intolérance, il faudrait donner un nouvel élan à la Charte et la mettre à jour afin de refléter cette évolution des sociétés européennes. Les réseaux sociaux, largement utilisés en communication politique tout en étant imprégnés par les discours de haine, devraient notamment être au cœur de la Charte révisée.

L'Alliance parlementaire contre la haine de l'Assemblée a entamé une coopération spécifique avec l'intergroupe «Antiracisme et diversité» (ARDI) du Parlement européen, l'ECRI et la Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise) afin de définir les dispositions pertinentes en temps utile et de renforcer le soutien politique en faveur de la Charte révisée à venir.

Une fois le processus de révision terminé, l'Assemblée devrait approuver et entériner la nouvelle version de la Charte, et appeler tous les partis politiques à y adhérer et à s'y conformer dans leurs activités.

*Signé (voir au verso)*



*Signé<sup>1</sup>:*

JALLOW Momodou Malcolm, Suède, GUE  
BARDINA Maryna, Ukraine, ADLE  
BAUMANE Krista, Lettonie, ADLE  
BAYR Petra, Autriche, SOC  
BILALLI ZENDELI Arta, Macédoine du Nord, SOC  
BUSTINDUY María Luisa, Espagne, SOC  
CASTEL Laura, Espagne, NI  
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC  
CSOMA Botond, Roumanie, PPE/DC  
FASSINO Piero, Italie, SOC  
FRESKO-ROLFO Béatrice, Monaco, ADLE  
GJERMENI Eglantina, Albanie, SOC  
GLASOVAC Sabina, Croatie, SOC  
HAMIDINE Abdelali, Maroc  
KOVÁCS Elvira, Serbie, PPE/DC  
KRAVCHUK Yevheniia, Ukraine, ADLE  
LACROIX Christophe, Belgique, SOC  
LÓPEZ Pere, Andorre, SOC  
MAGAZINOVIĆ Saša, Bosnie-Herzégovine, SOC  
MONTEMAGGI Marica, Saint-Marin, SOC  
SCHENNACH Stefan, Autriche, SOC  
SCHWABE Frank, Allemagne, SOC

---

1. ADLE: Alliance des démocrates et des libéraux pour l'Europe  
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne  
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen  
SOC: Groupe des socialistes, démocrates et verts  
NI: non inscrit dans un groupe